

Séance du mardi 6 février 2024 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEx	
Présent.e.s :	M. Pratik	BHATNAGAR	Conseiller municipal suppléant
	M. Daniel	BURKHARDT	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Stéphane	GRANGER	
	Mme Isabelle	ISCH	
	M. Olivier	JOSS	
	M. Thierry	MELLINA-BARES	Conseiller municipal suppléant
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Alain	ROSSET	
	M. Noun Jacques	SANOU	
	Mme Aleksandra	VEGEZZI	Conseillère municipal suppléante
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé.e.s :	M. Charles	BUFFLE	
	M. Yoann	DÜRMELLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Marco	REALINI	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Propositions de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions
6. Divers



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public.

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2023

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 5 décembre 2023 est approuvé
par 11 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions
sur 14 conseillers municipaux présents au moment du vote.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Requête de permis de coupe en forêt – Campagne Lullin

La commune a reçu un accusé de réception de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature relatif aux remarques de la commune et de la pétition déposée auprès du Conseil d'Etat. La commune sera informée le moment venu de la décision prise concernant cette requête de permis de coupe qui n'a pour le moment pas été validée. Le courrier est à la disposition des membres du Conseil municipal.

Tournoi de football des élus des Conseils municipaux des communes genevoises

Le Président signale la constitution d'une association pour l'organisation du tournoi de football des élus des Conseils municipaux des communes genevoises. L'Assemblée générale constitutive aura lieu le mardi 27 février à 19h30 à Plan-les-Ouates. Les membres du Conseil municipal sont conviés à cette séance. Les statuts et l'ordre du jour sont à leur disposition.

Décision de l'ACG

Le Président signale le droit d'opposition des Conseils municipaux concernant la décision prise en Assemblée générale de l'ACG pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 3'000'000.- francs destinée à la rénovation du Muséum d'histoire naturelle.

La parole n'est pas demandée.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Bibliothèque de Genthod.**

L'Exécutif a procédé à l'engagement d'une bibliothécaire, Madame Aurélie Masson, chargée de reprendre les fonctions de la titulaire actuelle qui partira à la retraite le 1er juin prochain. Elle commencera le mardi 2 avril et pourra ainsi bénéficier pendant quelques semaines du soutien et de l'expertise de Nicole Sacca. Madame Masson, titulaire depuis 2016 d'un bachelor de bibliothécaire de la HEG de Genève, a su convaincre l'Exécutif d'une part grâce à la solidité de son expérience professionnelle acquise depuis bientôt 8 ans à la bibliothèque de Gland mais également par son tempérament et la passion qu'elle a exprimée pour un tel défi.

- **Éclairage public.**

Faisant suite à la délibération d'un montant de 270'000.- votée par votre conseil le 19 septembre 2023 pour la rénovation de l'éclairage public, nous avons le plaisir de vous annoncer que les travaux commencent cette semaine. Les travaux devraient durer deux semaines. SIG changera dans un premier temps les luminaires puis réalisera la modification des 13 luminaires du cheminement piétonnier de la route de Valavran qui seront comme prévu dotés de capteurs de mouvement.

- **Commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire (CCAEPa).**

Le 24 janvier le Conseil d'Etat a nommé les personnes qui siégeront au sein de cette commission. La commune de Genthod y sera représentée par Madame Karen Guinand. Pour rappel, la commission consultative traite des questions relatives aux impacts environnementaux et territoriaux liées à l'exploitation de l'aéroport, en particulier les nuisances sonores, la qualité de l'air et la desserte terrestre, et formule tout avis et proposition au Conseil d'Etat. Les autres communes représentées au sein de cette commission sont Versoix, Vernier, Meyrin, Aire-la-ville, Bellevue, celles de Nemier et Ferney-Voltaire respectivement pour l'Ain et la Haute-Savoie, ainsi que le Maire de Divonne pour le pôle métropolitain du genevois français.

Mme GUINAND

- **Fondation genevoise de Désendettement**

Ainsi que vous avez pu le lire dans le dernier numéro du Genthod Info, les communes de Bellevue, Céligny, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy se sont associées afin d'établir un partenariat avec la Fondation genevoise de Désendettement (FgD). Dans ce cadre, la FgD assurera des permanences tous les deux mois, en tournus dans les 5 communes – chacune des permanences étant ouverte à tout résident de l'une ou l'autre des communes. La première permanence aura lieu à Pregny-Chambésy mardi 13 février de 16h à 18h. Les suivantes se tiendront à Bellevue le 9 avril, Céligny le 11 juin, Genthod le 13 août, Collex-Bossy le 8 octobre et à nouveau Pregny-Chambésy le 10 décembre.

- **Impôts**

Pour la deuxième année consécutive, Bellevue et Genthod ont accepté la proposition de l'Administration fiscale cantonale de venir animer des permanences pour aider les jeunes de 18 à 25 ans avec leur déclaration d'impôt. Celles-ci auront lieu le jeudi 21 mars à Genthod à la salle des Sociétés entre 18h et 21h, et le jeudi 28 mars à Bellevue à la salle des Aiglons (même horaire).

- **Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (GIPE)**

Les statuts du Groupement Intercommunal de la Petite Enfance (GIPE), qui remplace le Groupement Intercommunal de la Crèche (GIC), ont été approuvés par le Conseil d'Etat et sont entrés en vigueur le 1er janvier dernier.

Dans la foulée, une rencontre a été organisée le 22 janvier avec les responsables des quatre jardins d'enfants actifs dans les communes du Groupement, dans le but de leur présenter ces nouveaux statuts, mais également de leur exposer le projet d'une publicité commune présentant l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance de notre région. Ce tout-ménage a été avalisé et sera envoyé dans quelques semaines, avant le début des inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025. L'objectif étant de permettre aux parents d'enfants en âge préscolaire d'avoir une vue d'ensemble de l'offre à disposition, pour les guider vers la solution la plus proche de leur besoin.

- **Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)**

Le GIAP nous a informé d'un changement prochain (dès le 8 février) à la tête de l'équipe des animateurs parascolaires active à Genthod. Cette décision fait suite à une situation compliquée sur le terrain depuis plusieurs mois, après le remaniement soudain et conséquent de l'équipe opéré par la direction du GIAP en octobre. Face aux questionnements et inquiétudes remontées par l'Association des Parents d'Élèves de Genthod (APEG), et dans la mesure où la commune non seulement finance le dispositif mais est également garante du bon fonctionnement du restaurant scolaire, j'ai eu des échanges avec la direction du GIAP, aboutissant notamment à

une rencontre entre celle-ci et une délégation de l'APEG. Souhaitons que l'arrivée d'une nouvelle référente d'équipe puisse ramener de la sérénité dans ce temps d'accueil de midi et du soir.

Par ailleurs, je signale que les inscriptions au parascolaire pour l'année scolaire 2024-2025 seront ouvertes durant la période allant du 20 mars au 29 avril, en ligne uniquement via le portail internet mygiap.ch.

- **Plan Directeur Communal**

Le 28 février à 19h au Centre communal se tiendra la séance publique de présentation du projet de Plan Directeur Communal. Cette séance ouvrira la période de consultation publique de 30 jours. Ainsi, dès le 29 février, le Plan Directeur Communal sera à disposition sur pdcom.genthod.ch et sous forme papier à la Mairie, les remarques pouvant être transmises jusqu'au 31 mars par email à info@genthod.ch ou par courrier postal à la Mairie. Un tout-ménage sera distribué aujourd'hui afin d'informer la population de la séance publique et des modalités de consultation. A noter que des panneaux illustratifs du PDCom resteront exposés au Centre communal pendant la période de consultation publique.

- **Aménagements extérieurs du centre communal**

Lundi 5 février commenceront les travaux de réaménagement de la terrasse de l'épicerie. C'est la dernière étape de cet important chantier de requalification des espaces extérieurs du centre communal qui a démarré au début du mois de juillet 2023. Un nouvel arbre viendra remplacer celui qui vient d'être abattu en raison de son mauvais état sanitaire. A la demande de l'épicerie, il sera remplacé par une essence permettant un meilleur ombrage (*Celtis australis*) et un entretien facilité de la terrasse. Les deux arbustes actuellement dans des bacs seront replantés de part et d'autre de la terrasse. Enfin la terrasse sera agrémentée d'un espace vert supplémentaire comprenant plusieurs plantations du côté du centre communal.

M. BAUMGARTNER

- **Pompiers**

L'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires a informé la commune qu'elle recevrait une subvention de 20'500.- au titre de participation financière du Canton pour l'acquisition du véhicule d'intervention IVECO (203'000.- voté en février 2020). C'est une nouvelle réjouissante car la commune tablait plutôt sur une subvention de 10%.

- **Caserne**

En date du 15 décembre 2023, l'office des autorisations de construire a autorisé la demande préalable relative au projet de caserne des pompiers au chemin des Chênes. Les mandataires ont ainsi pu reprendre l'étude du projet, ils devraient nous revenir vers mi-mars avec un devis général qui nous donnera une idée précise du montant des travaux pour cette réalisation. Bien entendu, l'Exécutif présentera ces éléments en commission dès qu'ils seront en sa possession.

- **Lacustre**

La procédure engagée par la commune pour activer le droit de retour du contrat de superficie continue devant le Tribunal arbitral. Nous espérons que ce dernier sera en mesure de se prononcer prochainement. Parallèlement, la commune continue d'être sollicitée par des repreneurs intéressés par le restaurant. A cet égard, l'Exécutif informe systématiquement les personnes qui contactent la commune que le Conseil municipal s'est prononcé en faveur du droit de retour, que le droit de superficie actuel dure jusqu'en 2045 et qu'à son échéance soit un nouveau droit est créé soit la commune reprend la propriété du bâtiment. En outre, si le propriétaire actuel trouve un repreneur la transmission du contrat de superficie doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal qui a cette occasion peut choisir de préempter. Quoiqu'il en soit, l'Exécutif reste déterminé à appliquer la décision du Conseil municipal à l'égard de ce droit de superficie.

- **14, chemin des Limites**

Voici les dernières informations reçues en fin d'année par les promoteurs du projet, le groupe CAPVEST.

Faisant suite à la dépose d'autorisation complémentaire du 27 juillet dernier, l'OAC pourrait délivrer le permis pour fin janvier-début février. Si c'est le cas, les travaux pourraient reprendre dans le courant du 1er trimestre 2024.

Au sujet des surfaces à louer, sur les 2'215 m2 locatifs disponibles, Capvest sera locataire de 1'030 m2 locatif, soit 47%. Ils sont également en discussion avec une société qui demande plusieurs modules, voire à louer la totalité de la surface disponible.

4. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

5. Propositions individuelles et questions

Remise en état des accotements des chemins empruntés par les bus des TPG

Constatant l'état des accotements des chemins mis à mal par les bus des TPG en raison notamment des conditions climatiques, M. MELLINA-BARES demande si une remise en état de ces accotements est prévue et si oui, qui prend en charge ces frais.

M. BAUMGARTNER indique qu'une demande de remise en état aux frais des TPG sera effectuée prochainement.

Travaux sur la route Suisse – Bordiers autorisés – Trafic pendulaire

Constatant un trafic pendulaire important sur certains chemins communaux, M. MELLINA-BARES demande ce qui est mis en place pour faire respecter la notion de « Bordiers autorisés » sur la commune. Il demande si la Police est informée.

M. BAUMGARTNER signale la présence d'APM mandatés par la commune de Bellevue et confirme que la Police cantonale est informée.

M. le Maire confirme que la Police est régulièrement informée de ce problème récurrent. Même s'il comprend les difficultés que rencontrent les automobilistes, il rappelle que la route Suisse est une route d'importance nationale, ce qui engendre des encombrements sur les autres routes. Il encourage les utilisateurs à faire preuve de patience.

Constatant un faible nombre d'ouvriers affectés à ce chantier, Mme CADEI-MILLOT déplore la durée importante de ces travaux en lien avec la fermeture de la route Suisse.

Chemin des Chênes – Passages piétons

M. MELLINA-BARES demande pourquoi les deux passages piétons situés sur le chemin des Chênes ont été effacés.

Mme GUINAND rappelle les conditions à respecter pour la présence de passages piétons : une visibilité suffisante et la présence d'un trottoir. Le passage pour piétons du haut du Chemin des Chênes n'était pas aux normes. Celui situé à la hauteur du chemin de Pierre-Grise se trouvera prochainement dans une zone à vitesse modérée à 30 km/h. Elle ajoute qu'une zone 30 km/h ne comporte pas de passage piétons, sauf aux abords des écoles et établissements médicaux.

Parking

Mme CADEI-MILLOT demande si un bilan a déjà été effectué suite à la mise en œuvre des nouvelles modalités de stationnement dans les deux gares.

Mme GUINAND indique que la commune suit la situation de près mais qu'il est encore trop tôt pour faire un bilan. S'agissant du parking de la gare de Genthod-Bellevue, 15 abonnements ont été vendus à ce jour (12 habitants de Genthod, 2 habitants de Collex-Bossy, 1 de Bellevue). Trois demandes d'abonnement de pendulaires mises en attente seront prochainement acceptées pour une durée de 12 mois maximum et à un tarif plus élevé, conformément au règlement voté à l'unanimité des membres du Conseil municipal. Si la commune devait finalement réaliser que ce parking est surdimensionné, il serait possible de ne pas renouveler des abonnements de tels pendulaires.

S'agissant du parking de la gare du Creux-de-Genthod dont la fréquentation a fortement chuté, Mme GUINAND constate que le tarif horaire imposé par la loi cantonale (1,50 francs) est extrêmement dissuasif. Elle signale avoir interpellé personnellement le Conseiller d'Etat en charge du dossier et reste en attente d'une réponse du canton à ce sujet.

M. MELLINA-BARES remercie Mme CADEI-MILLOT pour la question posée et tient à faire part de l'étonnement de plusieurs personnes concernant l'ouverture des places de parking à des pendulaires plus lointains, même si le règlement le prévoit. A ses yeux, ce parking n'a pas pour vocation d'être un P+R. Il suggère la transformation de ces places de parking en places à durée limitée à 4h00 afin de ne pas préjudicier plus la qualité de vie des gentousiens. Il relève par ailleurs l'absurdité de favoriser le trafic pendulaire dans la commune.

Mme GUINAND rappelle que le règlement voté à l'unanimité par tous les partis politiques lointains présents prévoit explicitement plusieurs catégories d'utilisateurs dont la quatrième, destinée aux pendulaires, est la moins prioritaire et prévoit un tarif plus élevé. Elle confirme que l'Exécutif a à cœur de défendre les intérêts des gentousiens et de préserver la qualité de vie dans la commune. Mais elle relève ainsi l'importance de réfléchir à l'échelle du Grand Genève, surtout lorsqu'il s'agit de mobilité. L'idée n'est pas de privatiser les deux gares.

Publication des travaux d'étudiants relatifs à l'étude sur les sols

M. GUEX demande s'il est prévu d'afficher les résultats du travail des étudiants en lien avec l'étude sur les sols.

M. le Maire indique que l'Exécutif va se pencher attentivement sur cet objet qui mérite tout notre intérêt.

Travaux d'aménagement des espaces extérieurs du Centre communal

M. GUEX demande à quel moment l'accès aux bancs sera possible, l'accès étant toujours bloqué par des rubalises.

Mme GUINAND indique qu'une information sera transmise prochainement à ce sujet.

6. Divers

Rénovation des bâtiments

M. ROSSET a lu tout récemment dans la presse qu'un accord historique avait été conclu entre les parties prenantes concernant la rénovation des bâtiments. Il demande quelles seront les conséquences sur les bâtiments publics et privés. Il suggère que la commune organise une séance d'information sur le sujet pour les propriétaires privés.

Mme GUINAND indique que l'ACG est partie prenante et que les communes font partie des bénéficiaires potentiels de ce fonds. S'agissant des particuliers, l'échéance est relativement lointaine dans le temps. Elle relève la pertinence de la suggestion de M. ROSSET.

La parole n'est plus demandée et le Président remercie chacun et chacune pour sa participation à cette séance.

SÉANCE LEVÉE À 21H15.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI



Le Président
Bastien GUEX

Omcreemootoo
La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO



